

209C0544
FR0000062671-FS0234

16 avril 2009

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

FINUCHEM
(Euronext Paris)

Par courrier du 16 avril 2009, la société Eximium (1) (46 avenue des Allobroges, 26100 Romans) a déclaré avoir franchi en hausse, le 14 avril 2009, par suite d'une acquisition d'actions FINUCHEM sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société FINUCHEM et détenir 318 994 actions FINUCHEM représentant autant de droits de vote, soit 5,04% du capital et 3,43% des droits de vote de cette société (2).

(1) Contrôlée par M. Michel Baulé.

(2) Sur la base d'un capital composé de 6 323 321 actions représentant 9 310 883 droits de vote, en application du 2^{ème} alinéa de l'article 223-11 du règlement général.